



Accompagnement à l'élaboration d'un plan d'action pour la filière bovine laitière de la région Sud-Provence Alpes Côte d'Azur

Année 2021

Cahier des charges

Après des années de diminution de la production, qui ont vu les volumes chuter de plus de 10 millions de litres entre 2009 (37 millions de litres) et 2016 (26 millions de litres), la filière laitière régionale semble retrouver une nouvelle dynamique. Elle est aujourd'hui à un tournant de son évolution. Depuis le dernier audit¹ qui a livré ses conclusions en 2011, elle a connu des évolutions importantes. L'arrivée de nouveaux opérateurs tels que Biolait et La Fermière, le développement des fromageries artisanales avec la création de nouvelles unités, la croissance des conversions bio, l'émergence de deux projets de SIQO donnant de nouvelles perspectives aux producteurs, et le maintien d'une collecte par les deux principaux collecteurs SODIAAL et Lactalis ont contribué à une stabilisation de la filière et à une recrudescence des installations. Aujourd'hui les perspectives sont relativement favorables et les volumes de lait recherchés par les entreprises sont supérieurs à la production.

La filière dépend aujourd'hui d'une part des stratégies de développement des opérateurs (Lactalis, Sodiaal, La Fermière, Biolait, fromagerie de la Durance, etc.) et d'autre part des choix des éleveurs sur leurs débouchés. Des décisions structurantes devront être prises dans les mois qui viennent, et pourront engager l'avenir de la filière, qui se trouve aujourd'hui à un point d'instabilité.

Pour cela, une vision à moyen et long terme reste indispensable pour accompagner au mieux son évolution et lui donner une nouvelle ambition, en s'appuyant notamment sur le projet « France Terre de lait » porté par le CRIEL. Ceci concernera la politique d'installation, d'accompagnement des éleveurs, d'appui aux entreprises, d'accompagnement des démarches de qualité et de segmentation.

Face à une situation qui impose une vision stratégique claire et des choix concernant son avenir, il ne s'agit pas simplement de réaliser un audit, mais d'être plus ambitieux en mettant en œuvre **un travail préparatoire à la construction d'un plan de filière**, associant les différents collègues interprofessionnels.

Cette ambition a été affichée dans le plan de filière bovine laitière 2020-2022 présenté au Conseil Régional PACA (en partie suite à une sollicitation de la région).

Objectif du projet

Dans un contexte où les orientations choisies auront des conséquences sur l'ensemble de la filière et sur son avenir, la profession a fait le choix de se doter d'orientations claires. Le travail de réflexion,

¹ Audit Ceramac pour la MRE - 2010



imposé par la période charnière que connaît actuellement la filière, doit nous permettre de mobiliser l'ensemble des acteurs et partenaires, pour identifier collectivement les enjeux et définir les axes de développement et les actions à mettre en œuvre pour permettre à la profession et à ses partenaires économiques, techniques et institutionnels de prendre les bonnes décisions pour l'avenir de cette production.

Partenariat

Le projet sera porté par la MRE, le CRIEL et la Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes.

Un premier comité de pilotage restreint a eu lieu le 27 novembre 2020, associant les professionnels de ces organisations.

Le comité de pilotage du programme regroupera un cercle plus large d'organismes concernés par la filière laitière : opérateurs économiques et techniques, financeurs (Région Sud PACA, Draaf, Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, départements), ainsi que des acteurs des territoires.

Intervention d'un bureau d'études

Les partenaires du projet ont décidé de faire appel à l'expertise d'un consultant pour permettre un regard extérieur sur ce travail, en particulier pour l'analyse des stratégies d'acteurs, l'animation du comité de pilotage et l'élaboration de la feuille de route.

Déroulement du projet

1- Etat des lieux de la filière

Cette phase est nécessaire, et nous pourrions nous appuyer sur les données disponibles au CRIEL, à la MRE et à la Chambre d'Agriculture. Il s'agira de réaliser une photographie de la production et des flux du lait dans et hors de la région en fonction des OP et des entreprises présentes. Cette étape tiendra bien évidemment compte de l'étendue du bassin de production laitier qui dépasse les limites de la région vers l'Isère et la Drôme. L'intervention d'un consultant aura pour objectif d'analyser ces données et de les mettre en forme pour le bon déroulement du travail. Quelques entretiens complémentaires avec certains opérateurs ou professionnels pourront être prévus si cela est nécessaire.

La configuration du paysage laitier régional ayant évolué au cours des 10 dernières années, il pourra être pertinent d'avoir un regard sur les grandes évolutions et sur les trajectoires envisageables pour la production laitière. On pourra pour cela s'inspirer des conclusions de l'audit réalisé en 2009 (voire de celui de 2006 commandité par le CRIEL sur les « petites fromageries »).



2- Définition des enjeux et orientations de la filière

Le deuxième volet du travail consiste dans la définition des principaux enjeux et orientations. Le comité de pilotage joue ici un rôle prépondérant dans la coordination des acteurs, et l'expression des attentes des professionnels, en complément de l'analyse qui sera ici demandée au consultant. L'identification des priorités est l'une des conclusions attendues de cette étape.

Parmi les éléments qui devront être pris en compte, citons entre autres :

- La volonté des acteurs de la filière de partager la valeur avec les producteurs (CRIEL) ;
- La problématique de l'approvisionnement des différentes entreprises, et la question de leur intérêt dans un approvisionnement régional. On se posera bien entendu la question pour les OP et entreprises Sodiaal, Lactalis, La Fermière... ;
- Les perspectives pour les fromageries artisanales ;
- L'avenir de la dynamique bio (stratégies des opérateurs Biolait et Sodiaal, question des coûts de collecte) ;
- Les perspectives pour les démarches de segmentation de la production et des SIQO ;
- Quelle place pour de nouveaux projets (type lait UHT localisé, etc.) ;
- Place du lait de chèvre pour consolider l'approvisionnement des fromagerie et l'installation ;
- Etc.

Il sera tenu compte du contexte régional et des stratégies d'acteurs, ainsi que du plan national de la filière laitière « France Terre de lait ».

Il est important que les enjeux couvrent à la fois les questions liées à la production, aux besoins et outils d'accompagnement des élevages (réseaux de références, expérimentation, appui technique, contrôle de performances...), aux opérateurs économiques de la filière, aux problématiques de segmentation et de débouchés, ainsi qu'aux besoins en matière de communication.

Le rôle du consultant sera ici fondamental pour l'accompagnement à la réflexion et à l'élaboration des différentes hypothèses. Nous comptons sur le regard extérieur qui sera apporté à cette occasion.

3- Elaboration et validation professionnelle d'un plan d'action

Conclusion opérationnelle de ce travail, le plan d'action permettra de décrire les différents axes de travail de manière très opérationnelle. Il sera construit en associant l'ensemble des partenaires et soumis à leur validation. Il servira ensuite de feuille de route pour l'ensemble des acteurs de la filière et pour l'orientation des financements.



Missions du consultant

- Animer le comité de pilotage pour la validation de l'état des lieux, la définition partagée des enjeux et la construction mutuelle d'un plan de filière partagé.
- Identifier et analyser les stratégies des opérateurs.
- Participer à la synthèse de l'état des lieux.
- Définir les enjeux stratégiques pour la filière régionale, en les priorisant.
- Présenter les résultats sous forme de restitution collective à l'ensemble de la profession et aux partenaires institutionnels et financiers.

Durée

Compte tenu des décisions qui doivent être prises à court ou moyen terme, la durée du travail devra être la plus réduite possible, et en tout état de cause la restitution des travaux devra être effective avant la fin de l'année 2021.

Déroulement du projet :

- Choix du consultant fin janvier 2021
- Premier comité de pilotage élargi en février 2021 (durée du projet inférieure à 1 an)
- Réalisation de l'état des lieux par la CA 05, le CRIEL et la MRE,
- Réalisation des entretiens par le consultant (en privilégiant les entretiens téléphoniques pour plus d'efficacité) et élaboration du plan d'action s'appuyant sur des scénarios d'évolution

Calendrier et conditions de la candidature :

La proposition d'intervention doit être adressée à la Maison Régionale de l'Élevage : mre@mre-paca.fr, **avant le 31 janvier 2021.**

Le dossier comprendra la description du projet d'intervention et le calendrier prévisionnel, les références du cabinet d'étude et des personnes chargées de la mission, en particulier dans le domaine concerné par la mission, et une proposition financière.

Le montant total alloué à cette opération devra s'inscrire dans une fourchette maximale entre 16 000 et 20 000 €HT.

Contact pour toute information :

Patrice Roucolle (MRE) : p.roucolle@mre-paca.fr ; tel 06 30 99 36 97.